

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion du conseil municipal sous la présidence de M. BOULEFRAXH Malik, Maire.

Etaient présents : Malik BOULEFRAXH, Daniel KLEINMANN, Martine CHOPLIN, François LEGRAND, Grégory GERARDOT, Frédéric LIBRY, Elise WINGER, Delphine LEMMEL, Marie-France LINARD, David FERRY, François JEANDEL, Michel OUDIN et Anne SZYMCZUK.

Etai(ent) absent(s) excusé(s) : Sylvie ZINS et Christine THOMAS,

Etai(ent) absent(s) :

Procuration(s) : Sylvie ZINS a donné procuration à Delphine LEMMEL
Christine THOMAS a donné procuration à Grégory GERARDOT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : LEMMEL Delphine
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Ordre du Jour

N°1 : Nomination du secrétaire de séance

N°2 : Adoption du procès-verbal

N°3 : Domaines de compétences : Aménagement du Territoires (8.4) : Définition des ZAERN

N°4 : Intercommunalité (5.7) : Meurthe et Moselle Développement : Groupement de commande pour la voirie

N°5 : Institutions et Vie Politique : Intercommunalité (5.7) : Rapports SPL Ciné LUN

N°6: Environnement (8.8) : Rapport annuel sur le service eau 2023

N°7 : Institutions et Vie politique : Intercommunalité (5.7) : Modification des statuts de la CCTLB

N°8 : Fonction publique territoriale : Personnel titulaire (4.1.1) : Création de poste d'ATSEM

N°9 : Institutions et vie politique : Fonctionnement des Assemblées (5.2) : Règlement Intérieur du conseil municipal

Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Zone STRADAL : Suite au projet de création d'un site de dépôt de matériel par l'entreprise Bloc et Job à Chaufontaine, une rencontre a eu lieu entre le Service Urbanisme de la Communauté de Communes, M. THIRIET Lucas, le propriétaire actuel et les élus Rehainvillois afin d'étudier la faisabilité du projet et notamment l'accès à la RD914.

- Fête de la musique : La commune avait lancé un appel à toutes les associations du village pour venir participer à l'organisation de cette manifestation qui se déroulera le samedi 22 juin 2024 au stade de Football Pierre Guise. Seule l'Association Sportive Rehainviller Hériménil (ASRH) a répondu favorablement à cette invitation et prendra en charge la partie restauration. La commune financera la prestation musicale assurée par DJ MAX .

- Spectacle : Un spectacle de chevaux intitulé « la Tournée du facteur » sera proposé aux habitants le mardi 13 août prochain. La manifestation se déroulera au stade Pierre Guise. La participation de la Commune pour cette animation s'élève à 390 €.

- Fête Nationale : Elle aura lieu le samedi 6 juillet 2024 au stade de Football Pierre Guise. L'ASRH Football est organisatrice des festivités. La Commune offrira un apéritif à tous les habitants de 18h30 à 19h30 et financera, comme chaque année, le feu d'artifice.

- Bibliothèque : Mme THOMAS Christine demande le nom des bénévoles de la bibliothèque et si les horaires d'ouverture plus étendus sont bénéfiques.

Mme SZYMCZUK Anne répond que Mme CUNY Priscillia, Mme WILL Jacqueline et elle-même sont bénévoles et que les nouveaux horaires permettent aux écoliers de venir plus souvent.

-MAM : M. OUDIN Michel interpelle M. le Maire au sujet d'un courrier qui lui a été adressé le 22 février 2024 par l'association MAM "Nounou..Gatine" qui souhaite avoir des compteurs distincts pour les factures de gaz et d'électricité. Actuellement, les factures sont établies sur la base d'un compteur commun avec la mairie et la salle du foyer socio-culturel. M. le Maire indique qu'une réponse sera apportée au Président de la MAM prochainement mais que cela suppose la création d'un nouveau branchement. Il ajoute que cette demande avait déjà été étudiée il y a 3 ans mais que le coût des travaux était excessif.

-Ruches installées rue Gambetta : M. OUDIN interpelle M. le Maire concernant la présence de ruches sur la parcelle voisine du salon de coiffure. Il précise que celles-ci ne sont pas installées à la distance réglementaire prévue, à savoir 100 mètres d'un ERP. M. le Maire répond qu'il s'est rendu sur place et qu'un mur de 2 mètres est existant entre les deux parcelles voisines et que de ce fait la réglementation est respectée. M. OUDIN conteste et réitère ses propos. M. le Maire ajoute qu'il a reçu en mairie Mme SIMON afin d'évoquer ce sujet.

- Réfection trottoir rue Derrière la Ville : M. OUDIN s'interroge sur les travaux de réfection du trottoir Rue Derrière la Ville. M. LIBRY intervient en précisant qu'il s'agit du trottoir situé devant sa maison et que ces travaux ont été réalisés à sa charge et qu'il avait effectué les démarches et autorisations au préalable.

M. le Maire remercie M. David FERRY et M JEANDEL François pour la rénovation de l'escalier du City Stade et Mmes LINARD Marie-France, PERRIN Josiane, ZINS Sylvie, CHOPLIN Martine pour la plantation des fleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Malik BOULEFRAKH